

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 582

17 mars 2009

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Accessio .....  | 27914 | LBREP III Annandale S.à r.l. ....                                 | 27915 |
| Adviser I Funds .....   | 27921 | LBREP III Annandale S.à r.l. ....                                 | 27936 |
| Adviser II Funds .....  | 27921 | Libra Holding S.A. ....   | 27907 |
| AFD Le Pouzin A S.à r.l. ....                                 | 27904 | Luxappart S.C.l. ....   | 27923 |
| AFD Rivesaltes A S.à r.l. ....                                | 27904 | Macuyo S.A. ....  | 27923 |
| Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.<br>.....              | 27936 | Magnifin Participations S.A. ....                                 | 27935 |
| Aspelt Investment S.A. ....                                   | 27929 | Melina S.A. ....  | 27925 |
| Bejaks Holding S.A. ....                                      | 27897 | Melina S.A., société de gestion de patrimoi-<br>ne familial ..... | 27925 |
| Blunit International S.A. ....                                | 27935 | Meridio Funds .....   | 27922 |
| BtoBe Luxembourg S.A. ....                                    | 27906 | Midmac Holding Corporation S.A. ....                              | 27904 |
| BtoBe Luxembourg S.A. ....                                    | 27910 | Monterey Capital I Sarl .....                                     | 27913 |
| Captura .....   | 27920 | Nethuns S.A. ....   | 27922 |
| Dalipse S.A. ....   | 27913 | Nicotel Holding SA .....  | 27909 |
| De Vlier Lux S.A. ....  | 27901 | Nicotel Holding SA .....  | 27909 |
| Diederich & Sinner S.à r.l. ....                              | 27936 | Nortel Networks S.A. ....   | 27902 |
| Dominoes S.A. ....  | 27921 | Nostalgicum Sarl .....  | 27890 |
| Driver & Bengsch (Lux) .....                                  | 27914 | Onex RSI Holdings Limited .....                                   | 27929 |
| DWS Investment S.A. ....                                      | 27900 | Oremus Holding S.A. ....  | 27890 |
| E.A.N.A. Groupement Européen des Mé-<br>decins Libéraux ..... | 27893 | PAC .....   | 27902 |
| Enzian Holding S.A. ....                                      | 27922 | Paribus Investment & Management S.à r.l.<br>.....                 | 27907 |
| Euro Gaudi S.à r.l. ....                                      | 27910 | Paysages Descles S.à r.l. ....                                    | 27929 |
| EZC Group S.A. ....   | 27897 | Platina International S.A. ....                                   | 27912 |
| Fancy S.A. ....   | 27906 | PR.IM. International S.A. ....                                    | 27905 |
| Fiduciaire Billon .....                                       | 27906 | Re De Co Holding S.A. ....  | 27923 |
| Finance et Garanties S.A. ....                                | 27893 | Refuge Invest, S.A. ....  | 27898 |
| Finance et Garanties S.A. ....                                | 27897 | Risk Dynamics S.A. ....   | 27922 |
| Finance et Garanties S.A. ....                                | 27898 | Russian Standard Finance S.A. ....                                | 27936 |
| Gilebbas S.A. ....  | 27907 | SistemApsys S.à r.l. ....   | 27936 |
| HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch<br>.....                  | 27914 | System Europe Soparfi S.A. ....                                   | 27935 |
| Immoguardian S.A. ....  | 27911 | Tiger Investment S.A. ....  | 27905 |
| Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l. ....                         | 27910 | Universal Wind S.à r.l. ....                                      | 27912 |
| Internégoce S.A. ....   | 27900 | Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems<br>.....                    | 27901 |
| K-Development Immo S.A. ....                                  | 27917 |   |       |

**Oremus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 112.807.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OREMUS HOLDING S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009028341/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03027. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Nostalgicum Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9280 Diekirch, 50, rue de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 144.882.

**STATUTS**

L'an deux mil neuf, le douze février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Ghislain KAYSER, fonctionnaire de l'Etat, né à Grevenmacher le 7 janvier 1952 (matr. 1952 01 07 196), célibataire, demeurant à L-1510 Luxembourg, 73, avenue de la Faïencerie,

2) Madame Liane REULAND, femme au foyer, née à Grevenmacher le 7 décembre 1947 (matr: 1947 12 07 368), épouse de Monsieur Armand DHUR, domiciliée à L-2630 Luxembourg, 7, rue de Trèves;

3) Monsieur Georges DHUR, commerçant, né à Luxembourg le 4 juin 1972 (matr: 1972 06 04 356), domicilié à L-2128 Luxembourg, 47, rue Marie-Adelaide.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination NOSTALGICUM SARL, qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Diekirch au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet l'achat, la vente l'échange et le commerce sous toutes ses formes de mobilier d'occasion, bibelots, objets de brocante, tableaux, livres, articles anciens de décoration et de tout objet au sens le plus large du terme, ainsi que tous produits artisanaux en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation tant au pays qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 125,00 € chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi précitée.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Conseil de gérance.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature

unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.** Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.

#### VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

##### *Souscription - Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| M. Ghislain KAYSER . . . . .         | 50 parts  |
| Mme Liane REULAND . . . . .          | 25 parts  |
| M. Georges DHUR . . . . .            | 25 parts  |
| Total: cent parts sociales . . . . . | 100 parts |

Les comparants déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la société et avoir entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,00 € est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,00 €).

*Assemblée générale*

Et aussitôt, les associés préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Georges DHUR, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à L-9280 Diekirch, 50, rue de Stavelot;

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par noms, prénoms, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KAYSER, L. REULAND, G. DHUR, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009. DIE/2009/1653. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 25 février 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009029444/4917/162.

(090032520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009028382/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02544. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090030982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**E.A.N.A. Groupement Européen des Médecins Libéraux, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 7.883.

STATUTS

Entre les soussignés

1. Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif, établie en ayant son siège social à Luxembourg,

29, rue de Vianden,

L-2680 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte - FMH

Elfenstr. 18

3000 Bern 16, Suisse

3. Österreichische Ärztekammer

Weihburggasse 10-12

A 1010 Wien, Autriche

4. Ceska Lekarska Spolecnost - J.E. Purkyne

Sokolská 31

12026 Prag 2, République Tchéc

5. Magyar Orvostársaságok és Egyesületek Szövetsége MOTESZ

Nádor u 36

H 1051 Budapest, Hongrie

6. Svenska Privatläkarföreningen

P.O. Box 5610

S 11486 Stockholm, Suède

7. Association Belge des Syndicats Médicaux

Chaussée de Bondael, 6, bte 4

1050 Bruxelles / Belgique

8. Irish Medical Organisation

10, Fitz-Williams-Place

Dublin 2, Irlande

9. Hartmannbund - Verband der Ärzte Deutschlands e.V.

Schützenstr. 6a

10117 Berlin, Allemagne

10. NAV-Virchow-Bimd, Verband der niedergelassenen Ärzte Deutschlands e.V.

Belfortstr. 9

50608 Köln, Allemagne

11. Ordem dos Medicos

Avenida Almirante Gago Coutinho, 151

1749-084 Lissabon, Portugal

12. The Independent Doctor's Forum

121, Ladbroke Grove

London W 11 1 PN, Great Britain

Réunis à Prague, à la date du 4. Novembre 2005.

Il est convenu de créer une association régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 février 1984 et par la loi du 4 mars 1994.

L'association sera régie par les statuts qui suivent:

*§ 1. Dénomination*

L'Association portera la dénomination

En Français

E.A.N.A.

Groupement Européen des Médecins Libéraux

En Anglais

E.A.N.A.

European Working Group of Practitioners and Specialists in Free Practice

En Allemand

E.A.N.A.

Europäische Arbeitsgemeinschaft der niedergelassenen Ärzte

*§ 2. Siège et forme juridique*

Le siège social est établi à Luxembourg (GDL). Il peut être déplacé en toute autre localité du Grand-Duché ou de l'étranger à condition que l'Etat du nouveau siège statutaire reconnaisse la continuation de la personnalité juridique de l'association.

Le déplacement du siège social peut être décidé par l'assemblée générale.

L'association revêt la forme juridique d'une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

*§ 3. Objet social*

L'association a pour but principal la représentation des intérêts des médecins généralistes et spécialistes européens établis en exercice libre, et notamment

- de promouvoir et d'assurer l'activité des médecins établis en exercice libre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des localités,

- de promouvoir et de faciliter un contact régulier d'information entre particuliers et associations en Europe directement intéressés à l'activité des médecins européens en exercice libre, en vue d'échanger des informations entre particuliers et associations médicales en Europe directement intéressés à l'activité des médecins européens en exercice libre,

- de promouvoir les contacts et la collaboration avec les associations internationales dont l'activité touche directement ou indirectement à l'exercice des médecins,
- de tenir à disposition et de faire connaître aux personnes et milieux intéressés susceptibles de promouvoir l'activité des médecins les informations aussi complètes que possible sur les dispositions légales en vigueur dans les États d'où proviennent ses membres, ainsi que sur les dispositions juridiques internationales dans le domaine de la liberté d'établissement en exercice libre et de même qu'en matière de recherche scientifique liée à l'activité des médecins,
- de représenter les intérêts de l'association et de ses membres en exercice libre lors de travaux législatifs nationaux dans les États d'où proviennent ses membres ainsi que lors de l'élaboration d'un ordre juridique au niveau européen,
- de mener des activités de promotion auprès de l'opinion publique européenne en vue d'assurer la considération et la compréhension envers l'activité professionnelle des médecins en exercice libre.

En vue de l'accomplissement de cet objet social l'association peut collaborer et s'affilier à toute autre association ou organisme ayant un but compatible avec le sien.

#### § 4. Les membres.

L'association comportera trois membres au minimum.

Peut devenir membre de l'association toute organisation indépendante existant en Europe, de droit public ou privé, dont les membres individuels exercent selon leurs statuts, une activité de médecin généraliste ou de médecin spécialiste susceptible d'être circonscrite dans la notion de "médecin en exercice libre".

Des médecins individuels ainsi que des organismes dont l'objet est compatible avec celui de l'association, peuvent être admis comme observateurs au sein de l'association.

En vue de devenir membre, une demande motivée est à adresser au président de l'association qui la présentera à la prochaine assemblée générale pour décision.

L'assemblée générale décide de l'admission à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'admission comme observateur sera accordée suivant la même procédure.

La qualité de membre se perd

- 1) par démission expresse et écrite
- 2) par démission tacite - est réputé démission tacite le fait d'un membre de ne pas payer sa cotisation sociale trois mois à partir de l'échéance des cotisations, lui notifiée par lettre recommandée.
- 3) Par l'exclusion - l'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Elle n'est admissible qu'en cas d'atteinte grave ou répétée aux intérêts et à la considération de l'association.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations par lui versées.

#### § 5. L'assemblée générale

L'assemblée générale délibère obligatoirement sur

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. la liquidation de la société.

Elle est convoquée au moins une fois par année civile.

Elle peut encore être convoquée à tout moment par les administrateurs, en cas de besoin, et doit être convoquée lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Tous les membres de l'association sont convoqués aux assemblées générales, l'ordre du jour est joint à cette convocation.

Des résolutions relatives à des points ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être prises à la majorité simple des voix des membres présents.

Le délai de convocation de l'assemblée générale est d'au moins un mois.

Au plus tard jusqu'au début de l'assemblée générale, chaque association membre aura désigné parmi ses délégués celui qui sera porteur de la voix.

Chaque association membre aura une seule voix lors des suffrages.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des associés par voie de procès-verbal signé par le président et le vice-président, sinon le trésorier.

Les noms, prénoms et profession des administrateurs ainsi que l'adresse du siège social sont portés à la connaissance des tiers par le dépôt qui en sera fait au registre de commerce et de sociétés conformément à l'article 3) de la loi coordonnée du 21 avril 1928.

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf si les statuts ou des dispositions impératives de la loi le prévoient autrement.

#### § 6. Les modifications statutaires

Les modifications statutaires se font conformément à l'article 8 de la loi coordonnée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. L'objet des modifications doit être indiqué dans la convocation et l'assemblée ne peut valablement délibérer que si elle réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être acceptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes.

#### § 7. Le conseil d'administration

L'assemblée générale élit un président, un vice-président, et un trésorier.

Le président est élu à la majorité des deux tiers des voix présentes. Il représente l'association en matière judiciaire et extra-judiciaire.

L'assemblée générale élit encore un vice-président et un trésorier, à la majorité simple.

Tous les mandats sont conférés pour une durée de quatre ans.

L'assemblée générale peut charger en outre une organisation membre de l'administration de l'association pour une durée de quatre ans d'expédier les affaires courantes de l'association et organiser des séances de travail ainsi que les assemblées générales. Elle le fera avec la collaboration et sous la responsabilité du président, du vice-président et du trésorier.

#### § 8. Cotisation et contribution financière

Chaque membre doit payer une cotisation dont le maximum statutaire est fixé à € 10.000 (dix mille).

L'assemblée générale annuelle en déterminera le montant exact, qui peut être pondéré.

Chaque membre de l'association prend à sa charge les coûts et frais inhérents à sa qualité de membre et en particulier les vacations et frais de voyage.

L'organisation membre chargée de l'administration prendra en outre à sa charge les frais d'administration courante et en particulier les frais de secrétariat

Les dépenses excédant ce qui précède, et en particulier les coûts occasionnés par l'organisation des séances de travail et l'assemblée générale (location de matériel, location des salles, location de personnel spécialisé) sont à rembourser à l'organisation membre chargée de l'administration de l'organisation et de ses réunions, conformément aux prévisions du budget.

L'assemblée générale peut prévoir un mode de financement de ces réunions pondéré selon le nombre de participations, de délégués ou la capacité économique ou politique de chaque organisation.

#### § 9. Dissolution de l'association

La dissolution de l'association se fera conformément aux dispositions coordonnées de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution le patrimoine de l'association sera dévolu à d'autres organisations ayant un but similaire ou compatible avec celui de l'association.

#### § 10. L'année sociale

L'année sociale correspond à l'année civile.

En autant d'originaux que de parties, plus une.

Fait à Prague, en date du 4 Novembre 2005.

Pour

1. Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg
2. Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte - FMH
3. Österreichische Ärztekammer
4. Ceska Lekarska Spolecnost- J.E. Purkyne
5. Magyar Orvostársaságok és Egyesületek Szövetsége - MOTESZ
6. Svenska Privatläkarföreningen
7. Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM)
8. Irish Medical Organisation
9. Hartmannbund - Verband der Ärzte Deutschlands e.V.
10. NAV-Virchow-Bund, Verband der niedergelassenen Ärzte Deutschlands e.V.
11. Ordem dos Medicos
12. The Independant Doctor's Forum

Pour extrait des délibérations de l'assemblée générale du 5 Novembre 2005

Signature  
Le Président

Référence de publication: 2009028298/2420/185.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07408. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028384/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Bejaksa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 30 janvier 2009*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey à L- 2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

\* Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à L- 1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

BEJAKSA HOLDING S.A.

S. COLLEAUX / M. LENOIR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029031/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**EZC Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.949.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EZC GROUP S.A., (matr. 2008 22 22 716), ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2179 du 8 septembre 2008, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 140.949.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte à 14,30 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J-F Kennedy,

qui désigne comme secrétaire, Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

*Unique Résolution*

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Transfert du siège de la société de L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy à L-3895 Foetz, Bâtiment 1, rue de l'Industrie, Centre d'entreprises et d'Innovation Ecostart et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2 (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration."

Cette résolution est admise à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14,45 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 400,00 €.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, M. REBIEN, G. HESS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009. DIE/2009/1759. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 25 février 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009029359/4917/42.

(090032500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028385/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Refuge Invest, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.254.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale de la société anonyme REFUGE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à

Niederanven, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 5 octobre 2006, et modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140 du 8 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.254

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. constater l'existence d'un actionnaire unique, réunissant l'intégralité du capital social de la Société;
2. modifier le premier paragraphe de l'articles 6 et l'article 11 des statuts de la Société en vue de permettre à celle-ci d'être administrée et représentée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;
3. Transfert du siège social vers L-1260 Luxembourg, 1, Rue de Bonnevoie;
4. Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un administrateur unique et fixation de ses pouvoirs.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. divers.

II.- Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" restera annexée aux présentes par les membres du bureau.

III.- Que l'actionnaire unique, réunissant cent pour cent du capital social, peut décider valablement sur les éléments repris au point sub I.-

Qu'il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée.

L'assemblée générale prend en conséquence sur demande de l'actionnaire unique les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Constatant que l'intégralité du capital social est rassemblée entre les mains d'une seule personne, l'actionnaire unique décide de permettre à la Société d'être administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique et de modifier subséquemment les articles 6 et 11 des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide, en conséquence, de modifier le paragraphe premier de l'article 6 et l'article 11 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6. paragraphe 1<sup>er</sup>** . En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, en cas d'actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique, qui ne doit pas nécessairement être l'actionnaire unique. L'administrateur unique dispose de l'ensemble des prérogatives qui sont dévolues au conseil d'administration. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas."

" **Art. 11.** En cas d'existence d'un administrateur unique, la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En cas d'existence d'un conseil d'administration la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique transfère le siège social vers L-1260 Luxembourg, 1, Rue de Bonnevoie.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique nommé pour une durée indéterminée aux fonctions d'administrateur-unique Monsieur David CHOQUET, gérant de sociétés, né à Blois (F), le 17 mai 1975, demeurant à F-45130 Meung-sur-Loire, 4, rue des Fenoux, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

*Sixième résolution*

L'actionnaire unique nommé pour une durée de six ans aux fonctions de commissaire aux comptes:

Mademoiselle Maria Inès DOS REIS, employée privée, née le 18 février 1969 à Murias (Portugal), demeurant au 83, rue du Kiem L-8030 Strassen

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée à 9.10 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, A.DOS SANTOS, M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3211. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009029074/206/85.

(090032288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Internégoce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 22.749.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/02/2009.

Pour INTERNEGOCE S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2009028386/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05683. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Januar 2009*

Die Generalversammlung beschließt folgende Erweiterung des Verwaltungsrates: Mit Wirkung vom 01.03.2009 wird Herr Heinz-Wilhelm Fesser als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied für die Dauer von 6 Jahren, d. h. bis zur Generalversammlung im Jahre 2015, bestellt.

Der Verwaltungsrat und die Geschäftsführung setzen sich demnach ab dem 1. März 2009 wie folgt zusammen:

*Verwaltungsrat:*

Dr. Stephan Kunze (Vorsitzender), Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Ernst Wilhelm Contzen, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Heinz-Wilhelm Fesser, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied) 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Jochen Wiesbach, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main.

*Geschäftsführung:*

Klaus-Michael Vogel

Günter Graw

Doris Marx

DWS Investment S. A

(Verwaltungsgesellschaft)

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2009028444/1352/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/02/2009.

Pour WAAGNER-BIRO LUXEMBOURG STAGE SYSTEMS S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2009028387/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05756. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 82.683.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DE VLIER LUX S.A." avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 82.683,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1228 du 24 décembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Alex WEBER, en date du 09 novembre 2006, publiée au Mémorial C numéro 22 du 22 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Transfert du siège*

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Le premier alinéa de l'article 2 des statuts sera libellé comme suit:

" **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 14h50.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 2009. Relation: CAP/2009/285 Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 11 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009029378/225/40.

(090032636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**PAC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.200,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009028390/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06721. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Nortel Networks S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.356.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eight on the nineteenth day of December.

Before Maître Elvinger Joseph, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Nortel Networks S.A" a limited company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B73.356 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 21, 1999 published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 160 on February 21, 2000 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Nortel Networks International Finance & Holding B.V." a company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Siriusdreef, 42-72, Hoofddorp, 2132 WT The Netherlands, represented by Mr.Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared and requested the notary to act that:

I.- That the "société anonyme", "Nortel Networks S.A.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 73.356, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg on De-

ember 21, 1999, published in the "Memorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 160 of the 21<sup>st</sup> February, 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme ", "Nortel Networks S.A.", amounts currently to EUR 31.000 (thirty thousand euros), represented by 1000 (one thousand) shares with a nominal par value of EUR 31 (thirty one euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Nortel Networks S.A."

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at November 30, 2008, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the appearing person signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Nortel Networks S.A" (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 Décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.356 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 21 Février 2000, numéro C 160.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, "Nortel Networks International Finance & Holding B.V." ayant son siège social au Siriusdreef, 42-42, Hoofddorp, 2132 WT Pays Bas, représenté par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Nortel Networks S.A." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.356, a été constituée pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 20 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 21 février 2000, numéro C 160.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Nortel Networks S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 1000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Nortel Networks S.A."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que la situation comptable de la société au 30 novembre 2008 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51966. Reçu douze euros (12, €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029083/211/92.

(090031753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.312.250,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un Gérant*

Référence de publication: 2009028392/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06519. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.323.750,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un Gérant*

Référence de publication: 2009028393/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06521. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Midmac Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.669.

*Extract of the résolution of the meeting of the board of directors held on february 19<sup>th</sup>, 2009*

- The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

For true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le 19 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009029023/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**PR.IM. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.067.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009028395/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06169. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Tiger Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 57.009.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2008*

- Les mandats des Administrateurs et des Administrateurs Délégués sont reconduits pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009 de:

\* Monsieur Tom Meganck, employé privé, résidant professionnellement au 156, rue Albert Uden,, L-2652 Luxembourg

\* Monsieur Jan Van Holsbeeck, employé privé, résidant professionnellement au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg

\* Plaza Management Overseas S.A., BVI, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son représentant permanent Monsieur Edgar Reijtenbagh.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour TIGER INVESTMENT S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009028421/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**BtoBe Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.575.

Le bilan au 31.01.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009028458/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Fiduciaire Billon, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 48.841.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1994 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2 du 3 janvier 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Billon

Signature

Référence de publication: 2009028427/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07734. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Fancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.197.

*Mention rectificative du dépôt du 12 août 2008 (n° 080118990)*

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANCY S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009028428/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07643. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Paribus Investment & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.156.

Die Gesellschaft Paribus Investment & Management S.à r.l., mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 9. Januar 2009 folgende 5 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager A - Dr. Johannes Stahl und Manager A - Dr. Christopher Schroeder und Manager A - Raoul Kanitz und Manager B - Noel McCormack.

Mit Beschluss vom 23. Januar 2009 wurden die Herren

- Rüdiger Kimpel, geboren am 02.09.1960 in Wiesbaden, wohnhaft in L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens

- Raoul Kanitz, geboren am 25.01.1966 in Dortmund mit Geschäftsadresse in D-22767 Hamburg, Palmaille 33, Deutschland

zu den täglichen Geschäftsführern bestimmt.

Im Auftrag Claudia Schiff

*Managerin*

Référence de publication: 2009028432/9326/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00400. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Gilebbas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.090.

*Mention rectificative du dépôt du 12 août 2008 (n° 080118982)*

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30.06.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBAS S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009028431/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07650. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Libra Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.445.

L'an deux mille neuf.

Le trente janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 93.445,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 589 du 28 mai 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire prénommé, en date du 08 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1315 du 23 décembre 2004.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Sven JANSSENS, comptable, avec adresse professionnelle à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marisa FERNANDES, assistante, avec adresse professionnelle à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la création et la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

3) Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-2611 Howald, 183, route de Thionville;

Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée et notamment à l'article quinze (15) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet la création et la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations

commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de sorte que la première phrase du troisième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>ème</sup> alinéa: Le siège social est établi à Howald.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Fernandes, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2009. Relation: EAC/2009/1187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009029012/219/91.

(090031976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Nicotel Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.333.

*Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 (No L080014991)*

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009028436/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07653. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Nicotel Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.333.

*Mention rectificative du dépôt du 23 juillet 2008 (n° L080107002)*

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009028442/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07654. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.000.

—  
*Extrait rectificatif du dépôt 2008147441/239/316 du 26 novembre 2008*

L'extrait du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg obtenu suite à la constitution de la Société contient une erreur qu'il convient de rectifier. L'un des gérants nommés est Deanna Aun Nee ONG (et non Deanna Ong Aun NEE).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2009028737/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**BtoBe Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.575.

—  
Le bilan au 31.01.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

*Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.  
Luxembourg  
Signature*

Référence de publication: 2009028468/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.C. route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.669.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009028469/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Immoguardian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 92.210.

L'an deux mil neuf, le six février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOGUARDIAN S.A.", avec siège social à L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudouin,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 8 avril 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.210,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Marga MENGATO, administratrice de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Saïd EL GOURARI, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Changement de l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts.

2.- Nomination de Mademoiselle Marga MENGATO au poste d'administrateur.

3.- Nomination de Mademoiselle Marga MENGATO au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société aura pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

- le commerce, l'import, l'export, l'achat, la vente et la négociation de tous produits, à l'exclusion de produits faisant objet d'une réglementation spéciale,

- l'activité de marchand de biens de tous genres.

- toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de

toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur, Mademoiselle Marga MENGATO, prénommée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

*Réunion du Conseil d'administration.*

Les membres du conseil d'administration, tous réunis à la présente assemblée générale, ont décidé de nommer Madame Marga MENGATO, préqualifiée, aux fonctions d'administratrice-déléguée laquelle aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'année 2012.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MENGATO, S.EL GOURARI, C.KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5509. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009029073/206/76.

(090032271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Platina International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.946.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2007 (remplace le bilan déposé le 18/08/2008 avec la référence CT/07968, et référence L080136078.04 du 11/09/2008) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009028493/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02350. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Universal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.618.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.  
Pour Universal Wind S.à r.l.  
Luxembourg International Consulting S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009028506/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05978. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Monterey Capital I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.050,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.246.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 février 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 février 2009 que les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

1. Mme. Christa BARTL, née le 5 janvier 1954 à Fürstenhagen (Allemagne), résidant professionnellement au 3, Philippstraße, D-44803 Bochum (Allemagne),

2. M. Alexander KLEIN, né le 6 avril 1963 à Dortmund (Allemagne), résidant professionnellement au 3, Philippstraße, D-44803 Bochum (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029126/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Dalipse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.273.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 février 2009*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Gérants suivants de la Société comme suit:

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE, Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour copie conforme

DALIPSE S.A.

I. SCHUL / M. LENOIR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009028536/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 27.292.

—  
*Auszug aus Vorstandsbeschluss der HSH Nordbank AG vom 01.10.2008*

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Rainer Helms mit Wirkung vom 15. September 2008 von seinem Amt als Geschäftsführer der HSH Nordbank AG Luxembourg Branch zurückgetreten ist.

Der Vorstand nimmt diesen Rücktritt zur Kenntnis.

Der Vorstand der HSH Nordbank AG beschliesst, Herrn Mark Bussmann, geboren am 9. Dezember 1968 in Telgte, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum neuen Geschäftsführer und Handlungsbevollmächtigten der HSH Nordbank Luxembourg Branch zu benennen.

Weiterhin hat der Vorstandsvorsitzende der HSH Nordbank AG Herr Hans Berger am 10. November 2008 seinen Rücktritt aus dem Vorstand der Gesellschaft erklärt.

Der Vorstand nimmt diesen Rücktritt zur Kenntnis.

Weiterhin beschließt der Geschäftsführung der HSH Nordbank Luxembourg Branch die Bestellung von KPMG-Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.02.2009.

Für gleichlautenden Auszug

Harald Strelen / Philipp Graf

Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009029157/2696/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Driver & Bensch (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Les comptes annuels révisés au 31.8.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028556/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07252. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Accessio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Les comptes annuels révisés au 31.8.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028558/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07247. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 195.725,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 28<sup>th</sup>, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III Annandale S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.052, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 8<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1415, dated July 11<sup>th</sup>, 2007 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of June 2<sup>nd</sup>, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty Euro (€ 129,650.-) represented by five thousand one hundred and eighty-six (5,186) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of sixty-six thousand and seventy-five Euro (€ 66,075.-) to raise it from its present amount of one hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty Euro (€ 129,650.-) to one hundred ninety-five thousand seven hundred and twenty-five Euro (€ 195,725.-) by creation and issue of two thousand six hundred and forty-three (2,643) new shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declares to subscribe for the two thousand six hundred and forty-three (2,643) New Shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, and full payment in the amount of sixty-six thousand and seventy-five Euro (€ 66,075.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by LBREP in Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, towards the Company. Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary. IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one hundred ninety-five thousand seven hundred and twenty-five Euro (€195,725.-) represented by seven thousand eight hundred and twenty-nine (7,829) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) et de capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Annadale S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.052, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415, daté du 11 juillet 2007 et dont les statuts ont été récemment modifiés par un acte du notaire soussigné reçu en date du 2 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille six cent cinquante Euro (€ 129.650,-) divisé en cinq mille cent quatre-vingts six (5.186) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-six mille soixante quinze Euro (€ 66.075,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille six cent cinquante Euro (€ 129.650,-) à cent quatre-vingt quinze mille sept cent vingt-cinq d'Euro (€ 195.725,-) par la création et l'émission de deux mille six cent quarante-trois (2.643) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

#### *Souscription - Libération*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire aux deux mille six cent quarante-trois (2.643) Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et les libérer intégralement au montant de soixante-six mille soixante quinze Euro (€ 66.075,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, à l'encontre de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-cinq d'Euro (€ 195.725,-) représenté par sept mille huit cent vingt-neuf (7.829) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25,-) chacune".

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39095. Reçu trois cent trente euros trente-huit cents (330,38 €).

Le Receveur ff. (Signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028550/211/111.

(090031277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

### **K-Development Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.863.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REINBECK FINANCE CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro IBC 162154,

ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldrinaen, en vertu d'un pouvoir général daté du 22 décembre 1995, dont une copie restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "K-DEVELOPMENT IMMO S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 12.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700.- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 9 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6456 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009029093/220/187.

(090031810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

### Captura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Les comptes annuels révisés au 31.8.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028561/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07249. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Adviser II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.177.

Les comptes annuels révisés au 31.08.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028563/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07235. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Dominoes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 94.013.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 23. Januar 2009  
um 10.00 Uhr*

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Stephan HUGO, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren in Malmedy (B) den 03.03.1970, wohnhaft in B-4750 Nidrum, 6, Auf dem Schwirzberg

Herr Bernd HUGO, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Malmedy (B) den 14.10.1972, wohnhaft in B-4960 Malmedy, 4, Sur les Roches

Herr Frank HEINEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Malmedy (B) den 22.08.1969, wohnhaft in B-4761 Büllingen, 77A, Rocherath.

Das Mandat des Aufsichtskommissars SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. wird ersetzt durch die Firma EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister unter der Nummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet ebenfalls bei der Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Bernd HUGO / Stephan HUGO

*Administrateur délégué / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009028908/832/28.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Les comptes annuels révisés au 31.8.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028568/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07240. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Les comptes annuels révisés au 31.08.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2009028581/6633/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07243. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Enzian Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028589/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04153. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Nethuns S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.831.

Le bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

NETHUNS S.A.

Société Anonyme

Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009028772/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06592. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028591/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04160. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Re De Co Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.410.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028596/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05028. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Macuyo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.135.

*Procès-verbal de l'assemblée générale de la société*

Le jour 02 février 2009, à 11:00 heures, s'est réunie l'assemblée des actionnaires de la société MACUYO SA, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démission administrateur
- 2) Nomination Administrateur Délégué pour la restauration.

Est nommé Président de la séance Monsieur RAMOS Ismael lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, invite Madame Nancy Santana SOSPEDRA à la fonction de secrétaire, et déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée délibère à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Meurice Bertrand, demeurant à L-1941 Luxembourg, 365 route de Longwy, de sa qualité d'Administrateur.

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée à l'unanimité, délibère de nommer administrateur et administrateur délégué pour la restauration monsieur CABALLERO RODRIGUEZ Luis René, né à YAGUAJAY (CUBA) le 02/09/1983 et domicilié à L-1320 Luxembourg- 55A, rue de Cessange La durée de son mandat a été établie jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015. La société sera engagée en toutes circonstances avec la signature conjointe de deux administrateurs délégués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11.30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg le 02 février 2009.

RAMOS Ismaël / SOSPEDRA SANTANA Nancy

*Le président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2009028599/4351/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Luxapart S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3473 Dudelange, 9, an der Foxenhiel.  
R.C.S. Luxembourg E 4.043.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 6 février 2009.

Se sont réunis:

1) Monsieur Marc Meyer, fonctionnaire, né le 14 mars 1980 à Luxembourg, demeurant à L-3473 Dudelange, 9, an der Foxenhiel,

2) Monsieur Michel Lentz, fonctionnaire, né le 4 février 1982 à Luxembourg, demeurant à L-6834 Biver, 20, Kiirches-trooss,

afin de dresser un acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

## I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LUXAPPART S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à partir de ce jour.

**Art. 4.** Le siège social est à Dudelange.

## II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune, réparties comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Monsieur Marc Meyer, préqualifié, cinquante parts d'intérêt . . . . .   | 50  |
| 2) Monsieur Michel Lentz, préqualifié, cinquante parts d'intérêt . . . . . | 50  |
| Total: cent parts d'intérêt . . . . .                                      | 100 |

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires. Les parts ne pourront être cédées à des tiers non sociétaires qu'avec l'agrément des sociétaires décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## IV. Administration de la société

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts d'intérêt.

**Art. 11.** Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leur lieu et place.

## V. Assemblée Générale

**Art. 12.** Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

**Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

**Art. 14.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire si un sociétaire le souhaite.

### Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Meyer, prénommé,

Monsieur Michel Lentz, prénommé.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par les signatures conjointes des deux gérants.

2) Le siège de la société est établi à L-3473 Dudelange, 9, an der Foxenhiel.

Fait et signé à Luxembourg en trois exemplaires, le 6 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009028667/7343/89.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06742. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Melina S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MELINA S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 50.755, a été constituée suivant acte reçu le 29 mars 1995 par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 334 du 22 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision du conseil d'administration du 14 mai 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1241 du 28 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la dénomination de la société de "MELINA S.A." en "MELINA S.A., société de gestion de patrimoine familial".

4. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MELINA S.A., société de gestion de patrimoine familial."

5. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

6. Modification des 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

" **Art. 5. al. 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

7. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois d'octobre au dernier jour du mois de juin et pour la première fois en 2009.

8. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour du mois de juin à 9.00 heures."

9. Modification des articles 7,11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

10. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "MELINAS.A." en "MELINAS.A., société de gestion de patrimoine familial".

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MELINA S.A., société de gestion de patrimoine familial."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 5.000.000 avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Sixième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

" **Art. 5. al. 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après."

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois d'octobre au dernier jour du mois de juin et pour la première fois en 2009.

*Huitième résolution:*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour du mois de juin à 9.00 heures."

*Neuvième résolution:*

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration"

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

*Dixième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. HONYMUS, S. BOULARD, C. GRUNDHEBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2756. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029005/211/181.

(090032151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Paysages Descles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.471.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2009028729/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08067. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Aspelt Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.294.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009028738/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06279. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Onex RSI Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 122.614.414,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.515.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Onex RSI Holdings Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 250,000, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.515 (the "Company").

There appeared:

Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3829004; and

RSI Executive Investco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4594008;

Both here represented by Mr Régis Galiotto residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 250,000,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Onex American Holdings Subco LLC and RSI Executive Investco LLC have been duly informed.

Onex American Holdings Subco LLC and RSI Executive Investco LLC through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 122,364,414 so as to raise it from USD 250,000 to USD 122,614,414 by the creation and the issuance of 122,364,414,000 new shares with a nominal value of USD 0.001 each;

2. Subscription by Onex American Holdings Subco LLC and RSI Executive Investco LLC of the 122,364,414,000 new shares with a nominal value of USD 0.001 each, by contribution of all of the convertible preferred equity certificates they hold in the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Onex American Holdings Subco LLC and RSI Executive Investco LLC, the following resolutions have been taken unanimously:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 122,364,414 (one hundred twenty two million three hundred sixty four thousand four hundred and fourteen US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 250,000 to USD 122,614,414 by the issuance of 122,364,414,000 new shares with a nominal value of USD 0.001 (0.001 US Dollars) each, consisting in 12,236,441,400 shares in each class of shares A to J (the "New Shares").

*Second resolution*

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the contribution of convertible preferred equity certificates ("CPECs") as follows:

- 11,584,623,300 shares in each class A to J by Onex American Holdings Subco LLC through the contribution of all the 115,846,233,000 Series A CPECs issued by the Company to Onex American Holdings Subco LLC on September 29, 2008 (the "Subco's Converted CPECs"); and

- 651,818,100 shares in each class A to J by RSI Executive Investco LLC through the contribution of all the 6,518,181,000 Series A CPECs issued by the Company to RSI Executive Investco LLC on September 29, 2008 (the "Investco's Converted CPECs");

as a consequence of the election made by the Company to convert the Subco's Converted CPECs and the Investco's Converted CPECs (the "Converted CPECs") into shares of the Company in accordance with that certain terms and conditions dated September 29, 2008, entered into between the Company, Onex American Holdings Subco LLC and RSI Executive Investco LLC (the "CPEC Terms and Conditions"), governing the Converted CPECs (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Onex American Holdings Subco LLC, through its proxy holder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 115,846,233 by subscribing to the following new shares of the Company with a nominal value of USD 0.001 each to be issued to Onex American Holdings Subco LLC in consideration for the contribution of the Subco's Converted CPECs:

- i 11,584,623,300 class A shares;
- ii 11,584,623,300 class B shares;
- iii 11,584,623,300 class C shares;
- iv 11,584,623,300 class D shares;
- v 11,584,623,300 class E shares;
- vi 11,584,623,300 class F shares;
- vii 11,584,623,300 class G shares;
- viii 11,584,623,300 class H shares;
- ix 11,584,623,300 class I shares;
- x 11,584,623,300 class J shares;

RSI Executive Investco LLC, through its proxy holder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 6,518,181 by subscribing to the following new shares of the Company with a nominal value of USD 0.001 each to be issued to RSI Executive Investco LLC in consideration for the contribution of the Subco's Converted CPECs:

- i 651,818,100 class A shares;
- ii 651,818,100 class B shares;
- iii 651,818,100 class C shares;
- iv 651,818,100 class D shares;
- V 651,818,100 class E shares;
- vi 651,818,100 class F shares;
- vii 651,818,100 class G shares;
- viii 651,818,100 class H shares;
- ix 651,818,100 class I shares;
- x 651,818,100 class J shares.

Consequently, all the New Shares of the Company have been fully paid up through the Contribution.

#### *Evaluation*

The global value of the Contribution is of USD 122,364,414 (one hundred twenty two million three hundred sixty four thousand four hundred and fourteen US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Mr Donald West, Mr Antony Munk and Mr Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 122,614,414 (one hundred twenty two million six hundred fourteen thousand four hundred and fourteen US Dollars).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class A shares (the "Class A Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class B shares (the "Class B Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class C shares (the "Class C Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class D shares (the "Class D Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class E shares (the "Class E Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class F shares (the "Class F Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class G shares (the "Class G Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class H shares (the "Class H Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class I shares (the "Class I Shares");
- 12,261,441,400 (twelve billion two hundred sixty one million four hundred forty one thousand and four hundred) class J shares (the "Class J Shares");

All these 122,614,414,000 shares have a nominal value of USD 0.001 (one tenth of cent of US Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7,200.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Onex RSI Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 250.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.515 (la "Société").

Ont comparu:

Onex American Holdings Subco LLC, une société ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporations" sous le numéro 3829004, et

RSI Executive Investco LLC, une société ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporations" sous le numéro 4594008,

ici représentées par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 250.000.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Onex American Holdings Subco LLC et RSI Executive Investco LLC ont été préalablement informé.

Onex American Holdings Subco LLC et RSI Executive Investco LLC représentées par leur mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 122.364.414 USD pour le porter de son montant actuel de 250.000 USD à 122.614.414 USD par l'émission de 122.364.414.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,001 USD chacune;

2. Souscription par Onex American Holdings Subco LLC et RSI Executive Investco LLC des 122.364.414.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,001 USD chacune, par apport de tous les "convertible preferred equity certificates" qu'ils détiennent dans la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par Onex American Holdings Subco LLC et RSI Executive Investco LLC, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 122.364.414 USD (cent vingt deux million trois cent soixante quatre mille quatre cent quatorze US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 250.000 USD à 122.614.414 USD par émission de 122.364.414.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,001 USD chacune, comprenant 12.236.441.400 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de A à J (les "Nouvelles Parts Sociales").

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'apport des "convertible preferred equity certificates" (les "CPECs") comme suit:

- 11.584.623.300 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de A à J par Onex American Holdings Subco LLC par apport de tous les 115.846.233.000 CPECs de Séries A émis par la Société à Onex American Holdings Subco LLC le 29 septembre, 2008 (les "CPECs Convertis de Subco"); et

- 651.818.100 parts sociales dans chaque classe de parts sociales de A à J par RSI Executive Investco LLC par apport de tous les 6.518.181.000 CPECs de Séries A émis par la Société à RSI Executive Investco LLC le 29 septembre, 2008 (les "CPECs Convertis de Investco"); et

par suite de la décision prise par la Société de convertir les CPECs Convertis de Subco et les CPECs Convertis de Investco (les "CPECs Convertis") en parts sociales de la Société en vertu des termes et conditions datés du 29, septembre, 2008, conclues entre la Société, Onex American Holdings Subco LLC et RSI Executive Investco LLC (les "Termes et Conditions des CPECs") régissant les CPECs Convertis ("Apport").

*Intervention - Souscription - Paiement*

Onex American Holdings Subco LLC, représenté par son mandataire, a déclaré, pour autant que de besoin, souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de 115.846.233 USD en souscrivant aux nouvelles parts sociales suivantes ayant une valeur nominale de 0,001 USD en contre partie de l'apport des CPECs Convertis de Subco:

- i 11.584.623.300 parts sociales de classe A
- ii 11.584.623.300 parts sociales de classe B
- iii 11.584.623.300 parts sociales de classe C
- iv 11.584.623.300 parts sociales de classe D
- v 11.584.623.300 parts sociales de classe E
- vi 11.584.623.300 parts sociales de classe F
- vii 11.584.623.300 parts sociales de classe G;
- viii 11.584.623.300 parts sociales de classe H
- ix 11.584.623.300 parts sociales de classe I;
- x 11.584.623.300 parts sociales de classe J;

RSI Executive Investco LLC, représenté par son mandataire, a déclaré, pour autant que de besoin, souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de 6.518.181 USD en souscrivant aux nouvelles parts sociales suivantes ayant une valeur nominale de 0,001 USD en contre partie de l'apport des CPECs Convertis de Investco:

- i 651.818.100 parts sociales de classe A;
- ii 651.818.100 parts sociales de classe B;
- iii 651.818.100 parts sociales de classe C;
- iv 651.818.100 parts sociales de classe D;
- v 651.818.100 parts sociales de classe E;
- vi 651.818.100 parts sociales de classe F;
- vii 651.818.100 parts sociales de classe G;
- viii 651.818.100 parts sociales de classe H;
- ix 651.818.100 parts sociales de classe I;
- x 651.818.100 parts sociales de classe J.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales de la Société ont été entièrement libérées par l'Apport.

*Evaluation*

La valeur totale de l'Apport est de 122.364.414 USD (cent vingt deux million trois cent soixante quatre mille quatre cent quatorze dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

M. Donald West, M. Anthony Munk et M. Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 122.614.414 USD (cent vingt deux million six cent quatorze mille et quatre cent quatorze dollars américains).

Il est composé de dix classes de parts sociales consistant en:

- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes A (les "Parts Sociales A");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes B (les "Parts Sociales B");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes C (les "Parts Sociales C");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes D (les "Parts Sociales D");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes E (les "Parts Sociales E");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes F (les "Parts Sociales F");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes G (les "Parts Sociales G");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes H (les "Parts Sociales H");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes I (les "Parts Sociales I");
- 12.261.441.400 (douze milliard deux cent soixante et un million quatre cent quarante et un mille quatre cent) parts sociales de classes J (les "Parts Sociales J");

Chacune des 122.614.414.000 parts sociales a une valeur nominale de USD 0,001 (un dixième de centime de dollar américain) et est entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.200,- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029040/211/291.

(090032146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**System Europe Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 60.373.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

SYSTEM EUROPE SOPARFI S.A.

Georges DIERDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009028786/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05991. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Magnifin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 67.275.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009028787/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02748. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Blunit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.433.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 février 2009*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Benoît Dessy, employé privé, né le 09/01/1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Cédric Finazzi, employé privé, né le 24/02/1981 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009029151/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07656. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.748.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2009028826/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02143. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53109 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009028825/211/12.

(090031281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51157 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009028834/211/13.

(090031608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52685 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009028832/211/12.

(090031574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.